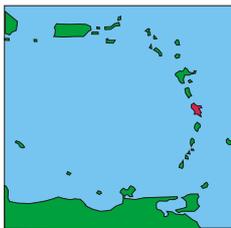


Comité de Bassin



De la Martinique

Fort-de-France, le 27 février 2013

Le Président

P:\T02\N10\2-bureau\BUREAU 2013\CR-BUREAU DU 27-02-2013
Affaire suivie par : Denis ETIENNE
Tél : 05 96 71 44 97 – Fax : 05 96 71 25 00
Mél : denis-l.etienne@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Bureau du Comité de Bassin de Martinique
Compte-rendu de la réunion du 27 février 2013

Participants

Monsieur Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin, M. Marcel DONGAR, Vice-Président, M. Alex PAVIOT, Président de la Commission « Eau et Agriculture », représentant de la Chambre d'Agriculture, M. Loïc MANGEOT, Directeur Adjoint de l'ODE, M. Michel PERREL, Chef de la Police de l'Eau (DEAL/SPEB), M. Denis ETIENNE, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau (DEAL/SPEB), M. Thierry CLÉMENT (DAAF).

EXCUSÉS :

Mme Véronique PAMPHILE, Présidente de la Commission Information / Communication / Éducation

Ouverture de séance

La séance du bureau est ouverte à 09h45.

Rappel de l'ordre du jour :

- Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)
- Sollicitations des ministères pour un programme exceptionnel investissement sur AEP et assainissement
- Présentation du résultat de l'autosurveillance 2011
- État d'avancement de la consultation du public
- Compte-rendu des réunions des présidents de comité de bassin au CNE et à Bruxelles
- Point sur les réunions des commissions thématiques (notamment commission "eau et agri" et rejets post-récolte)
- Suite du séminaire ANC : plan d'action pour l'assainissement non collectif
- Rôle et avancement des contrats de territoire comme relais pour la mise en œuvre du SDAGE et PDM
- Information du CB sur la mise en place du syndicat unique de l'eau
- Nouvelle répartition des maitrises d'ouvrages et financement ODE/DEAL
- Questions diverses

I – Présentation du résultat de l'autosurveillance 2011.

Monsieur Michel PERREL, Chef de la police de l'eau en fait la présentation (voir diaporama).

Le Président CHOMET souhaite afficher que les ouvrages en gestions publiques sont mieux gérés que les privés, notamment pour les petites stations < 2000 EQ/H; et définir une doctrine pour la reprise des petites stations par les syndicats d'assainissement.

Contentieux de Fort-de-France en collecte : ODYSSI est à la limite de ses capacités d'emprunts pour le développement des réseaux de collecte.

Il est recommandé par Michel PERREL :

- d'augmenter les travaux de développement du réseau de collecter
- d'intégrer les mini-stations au réseau de collecte
- d'améliorer la transparence sur le déroulement des travaux afin de crédibiliser la réponse de la France (à noter : diminution de la charge entrante dans la station de Dillon depuis 3 ans !)

Stations non conformes dont les travaux n'ont pas encore démarré (pré-contentieux) : St-Esprit et Diamant.

- Saint-Esprit : situation bloquée
- Diamant : (Taupinière et Dizac)
Pour Taupinière, la DAAF a versé une avance de 50% et il n'y a plus d'obstacle technique et juridique pour une finalisation des travaux avant fin 2013.

Stations en conformité 2005 qui ont basculée en non conformité (sous surveillance nationale) :

Robert : il n'y a plus de financement européen et il manque 4 M€ pour boucler le plan de financement global. Le Président CHOMET demande qu'il y ait une vérification auprès du SICSM concernant le montage financier et sa participation.

Ducos est un cas particulier : un simple ajout de bassin tampon permettrait de revenir en conformité

Acajou : les travaux devaient être fini en 2012. Situation de « stand by » pour des raisons financières et techniques. La DAAF a fait un courrier à ODYSSI, (le Président CHOMET demande qu'une copie du courrier lui soit envoyée).

Lorrain : l'échéance est réaliste, mais il y a des problèmes de foncier et de financement.

Monsieur Michel PERREL signale que la plupart du temps les délais ne sont pas respectés, malgré un travail de planification réalisé en coordination avec le maître d'ouvrage. Vendredi 1^{er} mars prochain, une réunion avec le préfet et le Procureur aura lieu dans le cadre de la MISEN et permettra d'aborder le sujet de l'assainissement collectif.

Le Président CHOMET demande des éléments complémentaires sur :

- La conformité en équipement (p5)
- La répartition public – privé (p6)
- L'estimation des coûts d'investissement pour sortir du contentieux de Fort-de-France.

II – Fonds Exceptionnel d'Investissement.

50 M€ au total, soit environ 7M€ pour la Martinique.

Précision de l'ODE : suite à l'arbitrage du Préfet & DégéOM, l'eau et l'assainissement ne figurent plus dans la liste des domaines éligibles. Les domaines retenus sont : risques et déchets. Le sujet de l'eau n'a pas été poussé par le Conseil Régional en réunion technique.

Le Président CHOMET souhaite qu'un plan de financement exceptionnel soit présenté aux ministères de l'Outre-Mer et de l'Écologie, accompagné d'une note de synthèse (situation des besoins / risques de contentieux / prix de l'eau / proposition des opérations à financer). Voir avec M. Jean-Max CORANSON-BEAUDU qui a commencé à préparer une telle note.

III – Etat d'avancement de la consultation du public.

Voir note présentée par Denis ETIENNE.

600 – 700 questionnaires à ce jour.

Concernant le séminaire des acteurs de l'eau, le *Président CHOMET* juge que celui-ci a été trop tardif et que les participants manquaient d'éléments pour apprécier les enjeux. Il souhaiterait notamment qu'une synthèse des études pour l'amélioration des connaissances soit faite.

Il est précisé par la DEAL que les éléments de connaissance sont en cours de collecte et d'acquisition et feront l'objet de l'état des lieux 2013.

L'ODE propose qu'un courrier avec 10 questionnaires soit envoyé à chaque membres du CB, en leur demandant de les faire remplir autour d'eux. *Validé par le Président CHOMET.*

IV – Compte-rendu des réunions CNE et Bruxelles.

Bruxelles, 12 & 13/02/2013 : voir le CR transmis par Jeanne DEFOI.

Comité National de l'Eau (Mardi matin 12/02/13) : en attente du Compte-Rendu de Mme NICOLE, représentante du Comité de Bassin au Comité National de l'Eau.

Monsieur Loïc MANGEOT signale la préparation d'une mission d'évaluation des politiques publiques dans le domaine de l'eau.

V – Commission « eau et agriculture ».

Le Président de la commission « Eau et Agriculture », M. Alex PAVIOT a fait un rapide résumé de la réunion qui a eu lieu le 29/01/2013; et au cours de laquelle plusieurs sujets en lien avec l'agriculture et les pressions sur le milieu ont été évoqués (CR à suivre).

L'ODE a fait part du problème de pollution lié au traitement des bananes « post-récolte » et du travail en cours avec BANAMART. Des investissements importants ont déjà été réalisés pour permettre des traitements en circuit fermé, mais ils ne sont pas toujours suivi d'effets positifs. *Une présentation détaillé sera prochainement faite en Comité de bassin.*

Il est rappelé qu'il y aura une réunion interministériel le 12 mars sur le plan chlordécone.

VI - Séminaire ANC : plan d'action pour l'assainissement non collectif

Voir note et actes du séminaire préparés par Michel Brangbour.

Le Président CHOMET juge que les propositions faites dans la note ne sont pas suffisantes, car les actions ne concernent que les maires. Il demande que le document soit retravaillé et que les propositions soient affinées (création d'un groupe de travail).

L'ODE fait remarquer que les actes ne reflètent pas l'ensemble des discussions et des propositions faites lors du séminaire ANC et notamment :

- création d'un guichet unique
- la politique de réhabilitation
- la nécessaire priorisation des interventions (il faut intervenir en priorité sur les points noirs où il y a une incidence environnementale et sanitaire forte)

Monsieur Thierry CLÉMENT fait remarquer qu'il est possible d'intégrer l'ANC dans le prochain PDRM en cours d'élaboration (5 groupes de travail).

VII - Contrats de territoire comme relais pour la mise en œuvre du SDAGE.

Un rapide résumé de la réunion du lundi 25/01/2013 a été fait. Cette réunion avait pour but de :

- Faire un point sur l'avancement des différents contrats de territoire + GIZC du Robert
- Présenter les différences, avantages et inconvénients comparés entre contrats de territoires et SAGE

Le Président CHOMET souhaite que les différents contrats de territoire fassent une présentation de leur avancement lors d'un prochain Bureau en avril ou mai.

L'ODE a précisé que les contrats de territoire étant des outils de mise en œuvre du SDAGE, il faut que le Comité de Bassin soit très impliqué dans le suivi de leur mise en œuvre.

VIII - Mise en place du syndicat unique eau et assainissement.

Le Président CHOMET souhaite que le secrétariat du Comité de Bassin lui prenne un rendez-vous avec le Président du SICSM (M. Gilbert EUSTACHE) pour faire le point sur les travaux de préfiguration du syndicat unique.

IX - Répartition des maîtrises d'ouvrages et financement ODE/DEAL

Présentation de la note de C. FIGUÉRAS.

Des incertitudes ont été évoquées concernant les financements de l'ONEMA à l'ODE sur le long terme, concernant la reprise des missions de surveillance des milieux aquatiques. Il est prévu que le financement soit assuré jusqu'à la fin du 10^{ème} programme des Agences.

X – Questions diverses

Le Président CHOMET souhaite obtenir un rendez-vous auprès du Préfet pour évoquer les questions suivantes :

- Assainissement collectif et risque de contentieux
- Arbitrage FEI
- Syndicat unique de l'Eau